



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22807-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1004**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES ET PRODUITS DIVERS DESTINÉS À LA RÉPARATION AUTOMOBILE**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/10/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Robert FOUQUET

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES ET PRODUITS DIVERS DESTINÉS À LA RÉPARATION AUTOMOBILE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le marché relatif à la fourniture de pièces détachées et de produits divers destinés à la réparation automobile arrive à expiration le 31 décembre 2012.

Dès lors, il convient de lancer un nouveau marché afin de permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ces prestations.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum annuel **mais** avec un montant maximum annuel, passé en application des articles 33 3<sup>al</sup>, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, comportant 34 lots :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant maximum annuel en Euros H.T.</b>
1	Fourniture de Lubrifiant pour véhicules et engins	70 000,00
2	Fourniture de Peintures de carrosserie et matériels spécifiques	32 000,00
3	Fourniture de Pneumatiques neufs et rechapés	160 000,00
4	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Land Rover	4 000,00

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant maximum annuel en Euros H.T.</b>
5	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Boshung	16 000,00
6	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Fiat	30 000,00
7	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Toyota	25 000,00
8	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Piaggio	20 000,00
9	Fourniture de petits consommables VL et PL (visserie)	30 000,00
10	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Nissan	32 000,00
11	Fourniture de pièces détachées adaptables pour véhicules légers toutes pièces	40 000,00
12	Fourniture de pièces détachées de signalisation pour véhicules - tous types	40 000,00
13	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Citroën	40 000,00
14	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Peugeot	60 000,00
15	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Renault	60 000,00
16	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Mercedes	8 000,00
17	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Fayat	80 000,00
18	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque BMV	20 000,00
19	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Provence Benne	20 000,00
20	Fourniture de pièces détachées adaptables pour poids lourds - toutes pièces	50 000,00
21	Fourniture de pièces détachées adaptables pour véhicules utilitaires - toutes pièces	60 000,00
22	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Ivéco	60 000,00
23	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque RVI	240 000,00
24	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Cmar	8 000,00

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant maximum annuel en Euros H.T.</b>
25	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Eurovoirie	20 000,00
26	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Mitsubishi	20 000,00
27	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Ford	10 000,00
28	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Opel	20 000,00
29	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Semat	10 000,00
30	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Iride	20 000,00
31	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Tennant	10 000,00
32	Fourniture de Brosserie pour balayeuses de voirie - toutes marques	45 000,00
33	Fourniture de pièces adaptables de carrosserie véhicules légers - toutes pièces	30 000,00
34	Fourniture de Pièces adaptables de carrosserie véhicules utilitaires - toutes pièces	30 000,00

Chacun des lots a fait l'objet d'un marché séparé.

Les candidats pouvaient présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les marchés sont conclus pour une période initiale de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Ils peuvent être reconduits de manière tacite trois fois une année, sans que la durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2016.

Les marchés sont considérés comme reconduits si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Les titulaires ne peuvent pas s'opposer à la reconduction.

S'agissant des délais d'exécution ou de livraison des commandes passées durant la période de validité du marché, chacun des candidats a proposé une durée appropriée pour chaque famille de produits.

Aucune variante, ni prestation supplémentaire ou alternative n'ont été autorisées.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012-26 BM a été adressé le 24 mai 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- SITES MAIRIE..... affiché le 24 mai 2012
- BOAMP..... publié le 26 mai 2012  
*Revue n° 101B – Numéro de parution de l'annonce 20120101 - Numéro de l'annonce dans le bulletin*
- JOUE..... publié le 26 mai 2012  
*Numéro d'annonce attribué par le JOUE : 2012/S99-164946*
- Achatpublic.com (+ site du profil acheteur)..... mis en ligne du DCE le 24 mai 2012

Cet avis a été inséré sur le site du profil acheteur de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique sur le site d'Achatpublic.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de réception des plis a été fixée au 16 juillet 2012 à 12 heures

A cette date, la Direction des Marchés Publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré : 33 plis (version papier et dématérialisation confondues).

Il convient de noter que trente et un dossiers de consultation ont été retirés par voie dématérialisée et quatre par voie papier.

Six dépôts de plis par voie dématérialisée ont été enregistrés.

**Pour chacun des lots**, le critère retenu pour le jugement des offres a été pondéré de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des fournitures	100%

Au cours de la séance du 26 juillet 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

<b>Lot</b>	<b>DÉSIGNATION</b>	<b>Montant maximum annuel en €uros H.T.</b>	<b>ATTRIBUTAIRE</b>
1	Fourniture de Lubrifiant pour véhicules et engins	70 000,00	IGOL PROVENCE
2	Fourniture de Peintures de carrosserie et matériels spécifiques	32 000,00	AUTODISTRIBUTION FARSY
3	Fourniture de Pneumatiques neufs et rechapés	160 000,00	SARL PERTUIS PNEUS
5	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Boshung	16 000,00	BOSHUNG ENVIRONNEMENT
6	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Fiat	30 000,00	SAS GARAGE CLAVEL CITROEN
9	Fourniture de petits consommables VL et PL (visserie)	30 000,00	WURTH France SA
11	Fourniture de pièces détachées adaptables pour véhicules légers toutes pièces	40 000,00	AUTODISTRIBUTION FARSY
12	Fourniture de pièces détachées de signalisation pour véhicules - tous types	40 000,00	SIGNAUX GIROD GRAND SUD
15	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Renault	60 000,00	RENAULT VERDUN AIX
16	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Mercedes	8 000,00	LOCA-SION S.A.
20	Fourniture de pièces détachées adaptables pour poids lourds - toutes pièces	50 000,00	GARAGE SUD AUTOMOBILE
21	Fourniture de pièces détachées adaptables pour véhicules utilitaires - toutes pièces	60 000,00	AUTODISTRIBUTION FARSY
23	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque RVI	240 000,00	GARAGE SUD AUTOMOBILE
24	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Cmar	8 000,00	CMAR
29	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Semat	10 000,00	SOCIETE D'EQUIPEMENT MANUTENTION & TRANSPORT - SEMAT -
31	Fourniture de pièces détachées d'origine et accessoires de marque Tennant	10 000,00	TENNANT SA
32	Fourniture de Brosserie pour balayeuses de voirie - toutes marques	45 000,00	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS SAS SOVB
33	Fourniture de pièces adaptables de carrosserie véhicules légers - toutes pièces	30 000,00	AUTODISTRIBUTION FARSY

Lot	DÉSIGNATION	Montant maximum annuel en euros H.T.	ATTRIBUTAIRE
34	Fourniture de Pièces adaptables de carrosserie véhicules utilitaires - toutes pièces	30 000,00	AUTODISTRIBUTION FARSY

Les offres dématérialisées des entreprises CMAR et SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS SAS SOVB, offres retenues par la Commission d'Appel d'Offres, seront rematérialisées.

La Commission a déclaré les lots suivants : **INFRUCTUEUX**

- **LOT 4 : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE LAND ROVER**

→ L'unique offre de la Société AUTO SELECT SA a été écartée au stade de la candidature : offre non signée électroniquement: Offre déclarée irrégulière.

- **LOT 7 : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE TOYOTA**

→ L'offre de la Société AUTO SPRINTER est rejetée en raison de l'absence du catalogue fournisseur demandé : Offre déclarée irrégulière.

- **LOT 8 : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE PIAGGO**

→ Aucune offre.

- **LOT 10 : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE NISSAN**

→ L'unique offre de la Société NISSAN COURIANT a été écartée au stade de la candidature : offre non signée électroniquement : Offre déclarée irrégulière.

- **LOT 13 : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE CITROËN**

→ L'offre de la société AS GARAGE CLAVEL est une offre qui tout en apportant une réponse au pouvoir adjudicateur, est incomplète. (Manquent deux prix) : Offre déclarée irrégulière

- **LOT 14 : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE PEUGEOT**

→ L'offre de la Société Grand Garage de Provence est incohérente (Lot 3 : Annexe 2 à l'acte d'engagement mais pas de BPU correspondant // Lot 14 : BPU mais pas d'annexe 2 à l'acte d'engagement // Page de garde de l'A.E. = lots 14 et 13) : Offre déclarée irrégulière.

- **LOT 17** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE FAYAT

→ L'offre de la société PROPIDIS est une offre qui tout en apportant une réponse au pouvoir adjudicateur, est incomplète. (Manquent deux prix au BPU) : Offre déclarée irrégulière.

- **LOT 18** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE BMW

→ L'offre de la Société BRO MERIDIONALE est rejetée en raison de l'absence du BPU et de l'annexe 2 à l'acte d'engagement : Offre déclarée irrégulière.

- **LOT 19** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE PROVENCE BENNE

→ Aucune offre.

- **LOT 22** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE IVÉCO

→ L'offre de la Société IVECO a été rejetée au stade de la candidature. Cette société n'a pas répondu à la demande de complément de candidature : Offre déclarée irrégulière, incomplète

- **LOT 25** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE EUROVOIRIE

→ L'unique offre de la Société EUROVOIRIE a complété sa candidature hors délai : Offre déclarée irrégulière.

- **LOT 26** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE MITSUBISHI

→ Aucune offre.

- **LOT 27** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE FORD

→ Aucune offre

- **LOT 28** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE OPEL

→ L'offre de la société AS GARAGE CLAVEL est une offre qui tout en apportant une réponse au pouvoir adjudicateur, est incomplète. (Manque un prix au BPU) : Offre déclarée irrégulière.

- **LOT 30** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE IRIDE

→ L'offre de la société IRIDE France SARL est une offre qui tout en apportant une réponse au pouvoir adjudicateur, est incomplète. (Manquent deux prix au BPU) : Offre déclarée irrégulière.

Conformément à l'avis de la Commission, il sera donc relancé une procédure en marché négocié en application de l'article 35 I. 1° (marchés qui peuvent être négociés après publicité et mise en concurrence) pour les lots :

- **LOT 4** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE LAND ROVER
- **LOT 7** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE TOYOTA
- **LOT 10** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE NISSAN
- **LOT 13** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE CITROËN
- **LOT 14** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE PEUGEOT
- **LOT 17** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE FAYAT
- **LOT 18** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE BMW
- **LOT 22** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE IVÉCO
- **LOT 25** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE EUROVOIRIE
- **LOT 28** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE OPEL
- **LOT 30** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE IRIDE

Et en application de l'article 35 II. 3 (marchés qui peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence) pour les lots :

- **LOT 8** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE PIAGGO
- **LOT 19** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE PROVENCE BENNE
- **LOT 26** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE MITSUBISHI
- **LOT 27** : FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE ET ACCESSOIRES DE MARQUE FORD

Comme le prévoit l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales:

"Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé, peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché".

Afin de pouvoir conclure les lots déclarés infructueux dans les meilleurs délais et en application de l'article susvisé au CGCT, les membres du Conseil Municipal ont la possibilité d'autoriser d'ores et déjà, Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés à venir relatifs aux lots déclarés infructueux, qui seront attribués ultérieurement par la Commission d'Appel d'Offres.

Ces consultations seront lancées, respectivement pour chacun des lots, dans les mêmes conditions et selon les mêmes caractéristiques (objet, montant, critères de choix des offres etc.) que celles de la consultation initiale précédemment décrites.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant relatifs à la fourniture de pièces détachées et produits divers destinés à la réparation automobile avec les sociétés et pour les montants ci-dessus indiqués.

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics en application de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les marchés relatifs aux lots et qui seront attribués ultérieurement par la Commission d'Appel d'Offres.

**DIRE** que les dépenses seront imputées au Budget de la Ville (2013 à 2016), sur les lignes 90020 2182 1242 et 90832 2182 1242, qui devront présenter les disponibilités suffisantes.

**2012.1004 - FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES ET PRODUITS DIVERS DESTINÉS  
À LA RÉPARATION AUTOMOBILE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**